

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE**

---

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35

**SEANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 novembre à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 16 novembre 2023.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MALAYEUDE, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOLET, M. TOURE, M. BERTHIER, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme PONCHARD, Mme JARY, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, Mme REYNAUD, M. FREMIN, M. SAUNIER.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. BUTIN donne pouvoir à M. BERTHIER  
M. PIAT donne pouvoir à Mme CHOLET  
M. GIBERT donne pouvoir à M. PEREIRA  
M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE  
Mme DIAS donne pouvoir à M. VALLEE  
Mme FUENTES donne pouvoir à Mme YILMAZ  
M. TAGLANG donne pouvoir à M. MALAYEUDE  
Mme ALI donne pouvoir à M. BOURZIK  
M. ASSAS donne pouvoir à Mme MAZDOUR  
Mme SUCHOD donne pouvoir à M. SAUNIER.

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme GRIMAUD, M. LECHUGA.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme BOILEAU.

---

**N°2023.11.48 – Création de postes et modification du tableau des effectifs.**

Sur présentation de Madame Rahima MAZDOUR, Maire-Adjoint Déléguée aux Ressources Humaines, au Commerce et à l'Artisanat,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.313-1,

Considérant qu'au regard des mouvements de personnel, et des recrutements à venir, il convient de créer :

- Un poste à temps complet de Chef de service de Police Municipale, dans le cadre du recrutement du Responsable de la Police Municipale, suite à la mutation du précédent titulaire de ce poste qui n'occupait pas ledit grade.
- Un poste à temps complet d'Ingénieur Principal, dans le cadre du recrutement de la Directrice des Services Techniques, suite au départ du précédent occupant de ce poste qui n'occupait pas ledit grade.
- Un poste à temps complet d'Orthophoniste Territorial qui officiera au sein du Centre Municipal de Santé afin de répondre à un besoin croissant des administrés, sachant que ce professionnel de santé intervient tant auprès des tout-petits (troubles de déglutition) et des enfants qu'auprès des adultes, des seniors et des personnes en situation de handicap.

Considérant qu'à l'issue des inscriptions à l'Ecole de musique pour la saison 2023/2024, il s'avère nécessaire d'ajuster les heures de cours afin de satisfaire la majorité des demandes des Nocéens,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Ressources Humaines, du Commerce et de l'Artisanat en date du 17 novembre 2023,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
PAR 29 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE**

**ARTICLE 1 : MODIFIE** la liste des emplois communaux en autorisant la création d'un poste de Chef de service de Police Municipale à temps complet.

**ARTICLE 2 : MODIFIE** la liste des emplois communaux en autorisant la création d'un poste d'Ingénieur Principal à temps complet.

**ARTICLE 3 : MODIFIE** la liste des emplois communaux en autorisant la création d'un poste d'Orthophoniste Territorial à temps complet.

**ARTICLE 4 : MODIFIE** la liste des emplois communaux de la façon suivante :

**Filière culturelle - Cadre d'emploi des Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique**

**Grade d'assistant Territorial d'enseignement artistique :**

- 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique dont la quotité de temps sera de 2 heures 50 minutes hebdomadaires
- 1 postes d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique dont la quotité de temps sera de 3 heures 25 minutes hebdomadaires
- 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique dont la quotité de temps sera de 3 heures 30 minutes hebdomadaires
- 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique dont la quotité de temps sera de 5 heures hebdomadaires

- 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique dont la quotité de temps sera de 5 heures 30 minutes hebdomadaires
- 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique dont la quotité de temps sera de 7 heures 30 minutes hebdomadaires
- 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique dont la quotité de temps sera de 8 heures 15 minutes hebdomadaires
- 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique dont la quotité de temps sera de 12 heures 15 minutes hebdomadaires
- 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique dont la quotité de temps sera de 12 heures et 20 minutes hebdomadaires

Grade d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal 2<sup>ème</sup> classe :

- 1 poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique principal 2<sup>ème</sup> classe dont la quotité de temps sera de 6 heures et 20 minutes hebdomadaires.

**Christian DEMUYNCK**  
Maire



**Vanessa BOILEAU**  
Secrétaire

